

LE COURRIER DU COMMERCE

JOURNAL DES HALLES & MARCHÉS

Fondé par A. GODARD en 1874

LYON-MARSEILLE

Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

LYON-MARSEILLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TÉLÉPHONE 21-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, rue des Dominicaines.

Téléphone 32-64

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour toute la France... UN AN 15 fr.
Etranger... 20 fr.
Adresser un mandat-poste à l'ordre du Directeur

On s'abonne également sans frais dans tous les bureaux de poste.
Les abonnements ne sont pas remboursés pour un an, se paient d'avance et partent
du 1^{er} et du 15 de chaque mois. Le contingent jusqu'à avis contraire.

TARIF DES ANNONCES

Annonces industrielles en 4^e page, sans contrat... 0 fr. 75 la ligne
Réclames en troisième page... 1 fr. 50
Chronique troisième page... 1 fr. 50
Chronique deuxième page... 2 fr. 50

Ces prix sont payables d'avance et à Lyon.

Prix spéciaux pour Contrats et l'année.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TÉLÉPHONE 21-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, rue des Dominicaines.

Téléphone 32-64

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur-Rédacteur en chef

A Nos Lecteurs

A l'occasion des journées de Pentecôte, le travail sera suspendu dans nos ateliers d'imprimerie.

D'autre part, l'inactivité des transactions commerciales pendant ces journées nous privera de la majeure partie de nos renseignements habituels.

En conséquence, le « Courrier du Commerce » ne paraîtra pas mercredi 26 mai prochain.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

A PROPOS

DES

Approvisionnement de Blés

La Chambre de Commerce de Lyon et le Syndicat des Grains de Lyon et du Sud-Est.

Nous publions aujourd'hui le texte des lettres échangées entre la Chambre de Commerce de Lyon et le Syndicat des Grains de cette ville au sujet de la motion votée par ledit Syndicat, dans sa dernière assemblée générale, et formulant des critiques à l'adresse de la Chambre de Commerce pour son abstention au sujet de la constitution d'un approvisionnement de blés en vue de l'alimentation de la ville de Lyon.

Lyon, le 1^{er} mai 1915.

La Chambre de Commerce de Lyon à Monsieur le Président du Syndicat des Négociants en grains, farines, farines et fourrages, Lyon.

Monsieur le Président,

J'ai communiqué à notre Chambre, dans sa séance du 29 avril, la lettre que vous m'avez adressée pour me faire part de la résolution adoptée à l'assemblée générale de votre Syndicat et contenant une critique de l'attitude de notre Compagnie, en raison de son abstention de toutes mesures prises pour assurer les approvisionnements de blé. Tous mes collègues ont été fort surpris de l'appréciation que vous avez pensée devoir émettre à ce sujet, car nous nous sommes effectivement préoccupés de la question de ces approvisionnements et il n'a pas dépendu de nous que les mesures que vous préconisez aient été prises.

En effet, dès le 5 septembre, M. le Ministre du Commerce nous avait demandé si nous serions disposés à faire des achats à l'étranger pour concourir à l'alimentation de la population civile, moyennant une avance de l'Etat d'après les clauses éventuelles de la convention intervenue avec la Chambre de Commerce de Marseille.

Nous répondîmes sans retard à M. le Ministre, par dépêche et par lettre, que notre Chambre, qui en avait délibéré, était disposée en principe à donner son concours au Gouvernement dans le but indiqué, mais qu'elle entendait limiter son intervention à un petit nombre de denrées non périssables et elle signalait à l'attention du Ministre la question des risques de pertes sur les denrées achetées, pertes pouvant résulter des changements dans les cours.

Il y avait lieu également d'envisager la question de la liquidation des stocks et il paraissait qu'à ce moment, il convenait que ce fut l'Etat qui en opérât le rachat au prix courant, en tenant compte des déchets de magasin. En ce qui concernait l'entrepôt des denrées achetées, la Chambre informait aussi qu'elle pouvait disposer immédiatement de locaux assez importants, soit 4.500 mètres carrés à la Condition des Soies, dont les opérations étaient suspendues.

Au surplus, pour vous édifier complètement sur notre attitude et pour que vous connaissiez surtout les scrupules qu'éprouvait à ce moment notre Chambre, en ce qui concernait la concurrence qu'elle était amenée à faire au commerce local, je reproduis ci-après la deuxième lettre plus précise que nous écrivîmes le 11 septembre à M. le Ministre du Commerce : « Comme suite à notre lettre du 9 courant, j'ai l'honneur de vous informer que nous venons de recevoir de la Chambre de Commerce de Marseille le texte de la convention intervenue entre votre département et cette Compagnie, au sujet des achats pour le ravitaillement.

« Nous en avons pris connaissance attentivement et constatons qu'il n'y est rien stipulé au sujet des risques de pertes pouvant résulter du changement dans les cours et du mode de liquidation du stock restant.

« S'il en était de même dans la convention prévue pour notre Chambre, toutes les pertes seraient, dans ce cas, pour celle-ci, alors surtout que nos opérations porteraient sur un plus grand nombre de denrées, sujettes à des variations fréquentes et pouvant être considérables dans les circonstances actuelles. Aussi, nous permettons-nous d'attirer votre attention sur cette question importante, qui n'avait pas manqué de préoccuper notre Chambre.

« Mais je dois vous signaler qu'en cours de la discussion engagée dans notre séance du 8 courant, un de mes collègues a développé une combinaison nouvelle qui serait peut-être susceptible de rentrer dans les vues du Gouvernement, puisque le résultat obtenu pourrait être le même.

« Au lieu d'acheter directement les marchandises, notre Chambre pourrait avoir simplement un entrepôt personnel où seraient déposées les denrées achetées pour leur compte par les négociants ad-

cialistes de la place, denrées sur lesquelles notre Chambre délivrerait des warrants, qu'elle escompterait avec les fonds mis à sa disposition par le Trésor. L'avance de l'Etat permettrait donc de constituer le stock désiré, mais les négociants acheteurs conserveraient pour eux les risques : ils auraient la liberté de vendre au commerce au prix déterminé par la libre concurrence, tout en ayant l'obligation de maintenir les stocks dont la permanence serait vérifiée par nos soins. Les ventes ne pourraient s'effectuer que sur réquisition faite par l'Etat, ou autorisées par notre Chambre. La liquidation demeurerait à la charge des négociants propriétaires.

« Entre autres avantages de ne pas nous donner la charge des risques de cours et de liquidation, le procédé permettrait de ne pas enlever aux commerçants de la place les opérations qui leur appartiennent naturellement, et pour lesquelles ils ont une compétence complète : en fait, le rôle de notre Chambre serait, en quelque sorte celui du banquier faisant l'avance au commerce, mais avec garantie que le stock constitué par ces avances serait toujours maintenu.

« Avant de réunir notre Chambre pour prendre une décision ferme au sujet des propositions en question, je vous serais fort obligé, Monsieur le Ministre, de vouloir bien nous faire connaître votre manière de voir au sujet, soit des objections touchant les risques et la liquidation, soit de la dernière proposition présentée par notre collègue, proposition qui paraissait obtenir l'approbation de toute notre Chambre.

« Veuillez agréer, etc... »

M. le Ministre n'a fait aucune réponse à cette lettre et la question en est restée là, notre Chambre conservant les mêmes hésitations tant au point de vue de la charge des risques de liquidation que de la crainte de substituer aux opérations légitimes du commerce local. Notre Chambre craignait aussi de voir les stocks qu'elle aurait constitués être l'objet de réquisitions dont M. le Préfet du Rhône n'avait pu promettre de nous faire exempter. D'ailleurs, ultérieurement, la nécessité de l'approvisionnement a paru moins urgente et ce n'est que depuis quelque temps que le blé a été l'objet d'une hausse accentuée.

Ces renseignements sont de nature à vous montrer que notre Chambre ne s'était pas désintéressée de la question et qu'il n'a pas dépendu d'elle que des stocks fussent constitués par ses soins. Au surplus, on ne doit pas se dissimuler que la constitution de stocks faite par d'autres Chambres de Commerce, n'ont pas toujours donné les résultats que l'on espérait et qu'ils ont fait parfois l'objet de critiques les plus vives du commerce local.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président,

Jean COIGNET.

Lyon, le 18 mai 1915.

Le Syndicat des Négociants en grains, farines et fourrages et courtiers adhérents de Lyon et de la région du Sud-Est, à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Lyon.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de répondre à votre estimée du 1^{er} mai.

Laissez-nous vous exprimer, à notre tour, notre grand étonnement pour tout le contenu de votre réponse qui est de la nouveauté pour notre Syndicat.

Celui-ci devait être d'autant moins ignoré qu'il a fait adhésion à l'Union des Chambres Syndicales Lyonnaises dès les premiers jours de sa constitution. Notre Syndicat n'a plus à faire la preuve de sa vitalité, il est même prospère et progresse tous les jours. Le compte rendu de sa dernière assemblée générale en est un indice non équivoque.

Il est indiscutable que votre très honorable Compagnie n'aurait rien perdu, au contraire, à consulter notre Syndicat bien qualifié pour s'occuper de la question Commerce des grains.

C'est ainsi que différentes Chambres de Commerce, entre autres celle de Marseille, ont agité et rien n'indique, d'une façon positive, qu'elles se soient trompées dans leurs prévisions.

La liquidation du stock est certes la partie délicate de l'opération; mais, quand il s'agit de l'alimentation d'une agglomération comme Lyon, il n'est pas si gros sacrifices que votre honorable et puissante Compagnie doive considérer au-dessus de ses moyens.

Les pouvoirs publics auraient certainement tenu compte, en dernier lieu, d'une perte éventuelle dans l'opération, justifiée par les événements et non imputable à une mauvaise gestion.

Il est actuellement humiliant pour le Commerce Lyonnais des grains de voir que, lorsque la municipalité de Lyon a demandé du blé au Gouvernement, c'est le stock d'une Chambre de Commerce qu'on lui a passé !

Notre minorité a eu maintes fois recours au stock de la Chambre de Commerce de Marseille laquelle a fourni parfois du blé à Lyon, toujours avec parcimonie, jusqu'au jour où elle a répondu carrément, avec juste raison, qu'elle avait été prévoyante pour son département et pour son département seul et qu'elle ne pouvait à regrette rien fournir au département du Rhône. Notre municipalité, elle-même, s'est attiré le même refus quand, par le canal du Ministre du Commerce, elle avait émis la prétention que le stock de la Chambre de Commerce de Marseille était à partager avec la ville de Lyon, qui avait pourtant une Chambre de Commerce mise sur le même pied, par le Gouvernement, que la Chambre de Commerce de Marseille.

Au sein de notre Syndicat et parmi les minotiers de Lyon et de la région, parmi les nombreux négociants du département du Rhône vous eussiez aussi trouvé des personnes solvables qui auraient volontiers accepté un stock de blé pour leur compte personnel et en vue de l'alimentation publique si elles avaient appris par notre Syndicat que votre Compagnie était disposée à garantir ces stocks, dans vos propres locaux, avec les millions que vous proposait le Gouvernement.

Nous répétons, le stock blé n'a pas été constitué à Lyon parce que vous n'avez pas consulté notre Syndicat et c'est ce que notre Syndicat a voulu vous reprocher par sa résolution votée à l'unanimité dans sa dernière assemblée générale.

Ce stock de blés, loin de contrarier les opérations des particuliers, constitué dès le début, aurait été une pondération de

hausse et un aliment de travail pour les nombreux meuniers, négociants et courtiers du département qui auraient eu à cœur de s'occuper tout particulièrement des opérations spéciales de leur Chambre de Commerce qui avait bien voulu penser à eux.

Le stock de la Chambre de Commerce aurait eu l'avantage d'alimenter notre minoterie au fur et à mesure de ses besoins au lieu de s'imposer d'une façon brutale comme le stock mendié et obtenu naguère par notre municipalité qui s'aperçoit, un peu tard, qu'elle avait des obligations de ce côté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sentiments les plus distingués.

Le Président,

PREAUT.

GRAINS ET FARINES

Les avis relatifs à la condition des cultures en terre ne sont plus aussi uniformément favorables. La persistance du régime pluvieux dans certaines contrées continues à causer quelques appréhensions. Dans le Sud-Ouest, les récoltes en terre ont souffert par suite du mauvais temps persistant; les semailles de maïs qui, dans les Basses-Pyrénées, devraient être avancées, ne sont pas encore commencées.

Ailleurs, on formule des plaintes au sujet du retard existant dans les travaux. C'est ainsi que de la Haute-Loire on nous écrit qu'il reste en montagne pas mal de terres incultes faute de main-d'œuvre.

Dans la région lyonnaise aussi, malgré les lours de force accomplis, il restera des champs non ensemencés.

Toutefois, dans la majorité des directions, les champs restent magnifiques, la végétation exceptionnellement exubérante.

Marché de Lyon

Mardi 18 mai.

Nous subissons une période de pluies excessives et notre marché aux grains de cette après-midi se tient encore par une journée pluvieuse.

L'assistance est peu nombreuse, les affaires très réduites.

BLES. — Les transactions sont nulles. Les réquisitions s'opèrent au cours maximum de 32 francs, il y aurait des acheteurs en dessous de cette limite, mais il n'y a pas de vendeurs.

Il est impossible d'établir une cotation.

FARINES. — A la suite de la réunion tenue vendredi soir entre M. le maire de Lyon, la meunerie et la boulangerie de Lyon, il a été décidé que la meunerie fournirait des farines à la boulangerie lyonnaise au prix de 58,50 la balle de 125 kilos, pour lui permettre de livrer, à partir du 16 courant, le pain de ménage à 48 centimes le kilo. En ce qui concerne le prix des farines premières, nous l'indiquerons dans notre prochain numéro.

ISSUES. — Nous ne pouvons que répéter que les besoins de la consommation étant plus réduits, la tendance des cours est un peu plus faible.

On cote :
Sons gros 15 50
Recoupees 14 25
Fleurées blanches 19 50
Fleurées bis 17 50
Petites blés 17 18
Criblures blanches 15
Criblures noires 13

Les 100 kilos Lyon.

SEIGLES. — Les affaires sont toujours limitées, mais la hausse survient il y a quelques jours paraît un peu entamée. Par suite de la situation du blé sans doute, les détenteurs feraient quelques petites concessions.

On cote :
Seigles du Rhône et de la Loire 26 25
Seigles de l'Est 25 50
Seigles de Champagne 26
Seigles du Centre 26 25

Les 100 kilos départ.

AVOINES. — Il semble que la réserve excessive des affaires en blés gagne par contagion les transactions sur els autres grains.

Sur les avoines l'activité s'est encore réduite. Cependant les offres se monteraient un peu plus abondantes. Il y a une légère détente dans les prix. On offre des avoines Tunisie 47 kilos disponibles, à 29,50 les 100 kilos quai Marseille, des avoines grises d'Espagne, à 31 fr. les 100 kilos frontière.

Les avoines françaises continuent à être cotées comme suit :

Avoines noires de la région lyonnaise 30 50
— grises de printemps de la région lyonnaise 30
— grises d'hiver de la région lyonnaise 30 30
Les 100 kilos, rendus Lyon au parité.

Avoines grises d'hiver Pol-tou-Centre 30 30
Avoines noires du Centre 30 50
Les 100 kilos départ.

MAIS. — Les cours marquent une avance assez sensible à Marseille.

On tient : Plata jaunes nouveaux embarquement juin-juillet, 24,50; Annam flottants, 26,50; embarquement mai-juin, 26 fr. les 100 kilos logés wagon.

Par Bordeaux, on offre des jaunes Plata à 23,75 les 100 kilos logés toiles minot gare Bordeaux.

Il y a sur notre place des vendeurs de maïs blanc des Landes à 19,10 et roux à 20,10 les 75 kilos départ.

ORGES. — Tendance toujours un peu lourde. On tient de 24 à 24,25 dans le Centre, de 23,75 à 24 fr. en Sarthe-Mayenne, 25 fr. au Puy pour les orges moutures.

SARRASINS. — C'est un bon petit courant d'affaires sur ces grains. On cote 21 fr. les 100 kilos nus départ Bretagne.

Marché de Marseille

Lundi 17 mai.

Blés. — Affaires presque nulles. On cote : Redwinter n° II, 39 1/4; Hardwinter n° II, 39 1/4; Northern Spring n° I, 39 1/4, wagon Marseille, comptant escompte 1 %; Bluestem, 39 1/4, wagon Marseille, sans escompte, sacs 1,20.

Mardi 18 mai, 12 h. 35.
Marché sans affaires.
Hardwinter, 38,75; Northern Spring, 38,50.

(Par Dépêche)

Ferd. et Max PALM, Courtiers-Représ-
— O MARSEILLE —

La Chambre syndicale des Minotiers et Fabricants de semoules de Marseille nous communique les renseignements suivants :

Farines de blé dur et similaires :
En hausse.

SBD fleur. Consommât Entrepôt
SBD extra.
Far. 1/2-ent. miad 46
Gruau D ext. fleur 44 45
Gruau D extra 40 41
Minot D extra 32
SBD 2 Grosses Bn 31
SBD 1^{re} extra 31
SBD 1^{re} 30
La balle de 100 kilos brut, toile perdue, franco gare ou quai Marseille.

Farines de blé tendre :
Même prix, situation incertaine par crainte de réquisition du gouvernement. Pas de changement.

COS. Consommât Entrepôt
CO s/m.
Gruau O O 53 54
La balle de 100 kilos brut, toile perdue, franco gare ou quai Marseille.

Semoules. — Disponible :
Fermes.

SSSE et SSSG. 51 62
SSS (SS) et SSG. 60
SSSF. 39
Semoulette 58
Semouline 57
Les 100 kilos net franco gare ou quai Marseille, double toile à rendre.

J. MALLARD, courtier-représentant, 10, rue Pavé-d'Amour, MARSEILLE. — Grains, Blés, Issues, Farines.

Marché de Toulouse

Vendredi 14 mai.

Bladette, blés supérieurs, de 28,75 à 29 fr.; bonne qualité, de 28,25 à 28,50 les 80 kilos; seigle de pays, de 20 à 20,50 les 75 kilos; orge, de 14,50 à 15 fr. les 60 kilos; avoine, de 14,50 à 15 fr. les 50 kilos; maïs blanc, de 17,50 à 18 francs les 75 kilos; haricots, de 45 à 50 francs l'hectolitre; fèves, de 20 à 24 fr. les 65 kilos; vesces noires, de 15 à 20 francs les 80 kilos.

Farines minot extra ou premières, 59 francs les 122 kilos; RG, 22 fr.; repasses, de 16 à 17 fr.; sons, de 15 à 15,50 les 100 kilos.

Marché de Bordeaux

Samedi 15 mai.

Blés de Pays. — Il n'y a pas de cotation commerciale cette semaine, les affaires étant suspendues, sur tous les marchés à cause des réquisitions, jusqu'à la décision définitive du gouvernement.

Blés étrangers. — A Bordeaux, l'importation continue, très active pour l'Intendance et le ravitaillement civil. Déjà 30.000 quintaux de blés étrangers sur les 50.000 quintaux attribués à la région de Bordeaux jusqu'à présent, ont été livrés aux moulins de la Gironde, du Lot-et-Garonne, du Gers et de la Dordogne qui l'alimentent.

Farines. — Il n'est pas question de réquisitionner la farine, mais, comme il y a des craintes, les vendeurs sont relativement nombreux, tandis que les acheteurs sont réservés. On cote les farines françaises 47 à 47,25 logé départ, et les farines américaines valent toujours 48 à 50 fr. caf. avec revendeurs à 47 fr. 50 le Havre.

Issues. — Tendance faible; mêmes cours à Bordeaux : son gros écale, 17 fr.; ordinaires, de 15 à 15,50; repasse fine, de 20,50 à 21 fr.; repasse Plata, 16 fr. logée. Résultat de la vente publique militaire du 11 mai : son gros vendu à 12 fr., fin 10 fr., remoulage 13 fr.; nouvelle vente publique mardi 18 mai, rue Beaux, à 9 heures et demie, de 1000 quintaux son gros, 300 qx son fin.

Avoines. — En baisse, la récolte d'Afrique commence à s'offrir, les avoines Tunisie machinées 47 kilos à l'hectolitre, embarquement semaine s'offrent à 30,50 quai Marseille 1 % et, sans garantie de poids, 29,50; l'embarquement juin vaut, poids 46/47 kilos, 25,50. D'autre part, les grands prix resserrent la consommation et il y a moins d'animaux. Les avis des avoines en terre sont bons en France.

On cote avoines Poitou 30,75 départ ou 31,75 Bordeaux; quelques petites affaires Bretagne à 31,50 Bordeaux.

Les exotiques sont calmes aussi. On cote Espagne 31,50 à 31,75 logé; on se plaint de leur qualité; beaucoup d'Amérique valent 30,50 pris bord d'un navire qui décharge.

Seigles. — Calmes, on cote 27 fr. inchangé à Bordeaux.

Orges. — Tendance calme, la campagne est finie, on cote 25 fr. Bordeaux, sans affaires.

Maïs. — Tendance calme, on cote à Bordeaux Plata 24 fr., bigarrés 25 fr.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Les Réquisitions générales des Blés

LES MESURES ADMINISTRATIVES

En exécution des instructions ministérielles, les préfets ont pris, dans tous les départements, des arrêtés pour prescrire des mesures propres à assurer la réquisition du blé et le ravitaillement en pain de la population civile. Voici quelles sont ces mesures :

A dater du 20 courant, le prix de vente de la farine, arrêté périodiquement par le préfet, sera rigoureusement proportionné au prix d'achat du blé à la meunerie et au prix des issues.

De même, à dater du 24 du courant, le prix du pain, taxé dans chaque commune par arrêté municipal, sera basé, suivant les usages locaux, sur le prix de la farine ou celui du blé.

Conformément à la décision du gouvernement, le prix maximum de 32 fr. le quintal, en grenier ou en magasin, sous les halles ou sur wagon départ, ne peut être, désormais, dépassé pour le blé. Une indemnité de transport de 50 centimes par quintal est accordée pour la livraison directe au moulin.

Tous les détenteurs de blé, agriculteurs ou commerçants, sont invités à vendre leurs stocks aux meuniers de leur rayon, au fur et à mesure de besoins de ces derniers ou, s'ils ne trouvent pas d'acheteurs, à les proposer à la préfecture. De même, les meuniers doivent assurer par des achats à l'amiable tous les approvisionnements nécessaires à la pleine marche de leurs moulins et, s'ils ne peuvent le faire, indiquer sans retard leurs besoins à la préfecture.

Les détenteurs de blé sont informés qu'à défaut de vente amiable, leurs stocks seront réquisitionnés par les commissaires de ravitaillement, sur les ordres du préfet et en vertu des pouvoirs spéciaux qui lui ont été conférés.

Quant aux cultivateurs qui n'auraient pas actuellement terminé leurs battages, en dépit des instructions formelles données à plusieurs reprises par le gouvernement et malgré les diverses facilités accordées à cet effet (prolongation exceptionnelle jusqu'au 15 mai des sursis aux entrepreneurs de battage, permissions spéciales aux territoriaux, offre de matériels de battage disponibles, etc.), ils courent le risque s'ils ne terminent pas tout de suite leurs battages par leurs propres moyens, de voir réquisitionner leurs blés en gerbes à des conditions qui ne leur seront pas favorables.

L'Association de la Meunerie française au Ministère du Commerce

Le Conseil de Direction de l'Association Nationale de la Meunerie Française a décidé de demander au Ministre du Commerce d'intervenir pour établir le prix des réquisitions de blés existant dans les moulins en tenant compte de la nature, de la qualité, de la provenance des blés et du transport en prenant pour base le cours du 7 mai, date de la circulaire ministérielle.

Une délégation a été reçue jeudi 13 mai par le Ministre du commerce qui a promis d'étudier la question.

Nous avons eu depuis l'occasion d'entendre M. Chambeiron, le distingué président de l'Association, qui ne nous a pas paru très satisfait du résultat de ses démarches.

L'Association Nationale de la Meunerie Française a communiqué aux journaux une note ainsi conçue :

Après l'entrevue que l'Association Nationale de la Meunerie Française a eu jeudi avec le Ministre du Commerce, M. Ournac, sénateur de la Haute-Garonne, qui accompagnait la Délégation, nous a fait les déclarations suivantes :

« A la suite des observations présentées au Ministre du Commerce par M. Chambeiron, Président de l'Association de la Meunerie, M. Gaston Thomson a promis d'examiner de plus près la question de la réquisition des blés, sur la base de 32 francs. Que donnera cette nouvelle étude? Nous ne le savons pas encore; mais d'après les déclarations de M. Thomson, il est à craindre que le prix de 32 francs fixé par le Gouvernement ne soit pas changé.

« La délégation a fait remarquer au ministre que, sur la loi des déclarations du Gouvernement, beaucoup de meuniers ont acheté du blé au-dessus du prix de 32 fr., c'est-à-dire 37 ou 38 francs. La Chambre de Commerce de Marseille a même passé un marché de 80.000 quintaux qui lui revient à 40 fr. 40, quai Marseille.

A toutes ces observations, le Ministre a répondu que le Gouvernement avait fixé la base de 32 fr. et qu'il lui était impossible de payer la différence.

COMMISSION DES ORDINAIRES

Roanne (Loire). — 15 juin, caserne Combes, à 9 heures du matin, le 98^e régiment d'infanterie achètera, vin, pommes de terre et légumes verts pour le deuxième semestre 1915, délai 4 juin.

MARINE NATIONALE

Cherbourg, 12 mai. — Farines. — Il a été adjugé à M. Penard, des Sables-d'Olonne, 1.000 quintaux à 48,50; à M. Deniaud, de Redon, 4.000 qx à 49,60; à M. David, de Vitry, 4.500 qx à 50,40; à M. Divetain, de Cherbourg, 500 qx à 49,90; et à M. Ravaut, 3.000 qx à 51,60 les 100 kilos.

Blés. — Il a été adjugé à M. Penard, 4.000 quintaux à 38,94 et 1.000 qx à 38,47; à M. Beillard, 1.000 qx à 38 fr.; à M. Jarry Belloeil, 500 qx à 37,49; 300 quintaux à 37,74 et 200 qx à 40 fr. les 100 kilos.

PAIN DE TROUPE A LA RATION

Auxonne, 15 mai. — M. Ferrand Augustin, négociant à Lure, a été déclaré adjudicataire de la fourniture du pain de troupe à la ration pour la place de Beaune, à trente-neuf centimes sept millimes (3997), le kilo.

Vente de Chevaux réformés

Lyon. — Samedi 22 mai, au marché aux chevaux, on vendra 7 chevaux réformés du 14^e escadron du train des équipages.

Vente de Sons, Criblures, etc.

Lyon, 14 mai. — La manutention militaire avait mis en vente les produits suivants : son, 1.500 qx à MM. Payant, 10 qx, 14,55; 10 qx, 14,05; 10 qx, 14 fr.; Blanc Penel, 100 qx, 14 fr.; Pirodon, 150 qx, 14 fr.; Gervat, 100 qx, 14 fr.; Poizat, 50 qx, 14 fr.; 50 qx, 14,05; Perichon, 100 qx, 14 fr.; Lacondemine, 70 qx, 14 fr.; 25 qx, 14,05; Dargaud, 25 qx, 14,05; Barbier, 50 qx, 14 fr.; Bort, 100 qx, 14 fr.; Goujat, 50 qx, 14 fr.; Odet, 25 qx, 14 fr.; divers 135 qx, de 14 à 15,10 les 100 kilos.

Graines noires, 50 qx non adjugés; avoine, 15 qx à MM. Bérard, 5 qx, 24,75; 5 qx, 25,15; Moïse, 5 qx, 25 fr. les 100 kilos. Criblures de blé, 10 qx à MM. Perichon, 5 qx, 16,50; Poizat, 5 qx, 16,75 les 100 kilos. Poussières et débris de mai, 60 qx à MM. Douillet, 20 qx, 2,15; 20 qx, 4 fr.; Odet, 20 qx, 3,50 les 100 kilos. Farine de battage de sacs, 80 qx non adjugés.

Vente aux Enchères Publiques

Lyon, 17 mai. — Aujourd'hui à deux heures et demie, le service des subsistances a fait vendre dans ses bâtiments 92, avenue Félix-Faure, ce qui suit : 12 quintaux de farine, 1^{er} choix, de battage de sacs, adjugés à M. Odet de Rochetaillée, de 26,25 à 26,75 les 100 kilos.

77 quintaux de farine 2^e choix, de battage de sacs, adjugés à MM. Brossette, de Montluet, 32 quintaux, de 16 à 16,25; Moïse Beney, de Quincieu, 8 qx à 16 fr.; Lallie, de Vienne, 16 qx, à 16 fr. les 100 kilos.

75 quintaux de pain de guerre moisi, adjugés à MM. Furer de Besançon, 10 quintaux, à 15 fr.; Lallie, de Vienne, 60 qx, de 17 à 19,75; Paimpis, de Lyon, 10 qx, à 19,50; Vourlat, de Villeurbanne, 5 qx, à 20 fr. les 100 kilos.

627 tonnes divers adjugés au prix global de 455 fr.

287 caisses de toutes grandeurs, au prix global de 275 fr.

40.000 sacs usagés, au prix global de 850 fr.

Avis

Lyon. — 19 mai, à deux heures, vente dans les bâtiments des subsistances militaires, 92, avenue Félix-Faure, de foin, déposé au Grand-Camp.

Lyon. — 21 mai, à 2 heures, à l'Hôpital Desgenettes, on vendra les issues comprenant : os, eaux grasses, débris de légumes et de pain à provenir jusqu'au 31 décembre 1915 des Hôpitaux militaires de Lyon.

NAISSANCE

M. et Mme Marius Bessenay, de Montant (Rhône), nous font part de la naissance de leur fils Pierre-Marie.

Nous sommes heureux de leur présenter toutes nos sincères félicitations et nos meilleurs souhaits de prospérité.

PAILLES-FOURRAGES

Lyon, 17 mai. — Bonne demande en pailles tréflées, mais on trouve difficilement vendeurs.

On obtiendrait mieux des pailles de seigle brutes ou des froments littères, mais l'armée paie d'assez bas prix qui gênent les transactions.

Peu d'affaires en pailles pressées du Midi, sauf quelque peu de paille au rouleau pour la Bresse.

On cote, la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition :

Paille froment alimentaire, Valay, en gerbes.....	48 50
Paille froment alimentaire Auvergne, en gerbes.....	48 50
Paille froment littère Forez-Velay, en gerbes.....	46 48
Paille froment littère Auvergne, en gerbes.....	46 48
Paille seigle bleu ou machinée, Forez-Velay, en gerbes.....	46 48
Paille seigle bleu triée, Forez-Velay, en gerbes.....	63 07
Paille blé battue alimentaire, balles pressées, Vauluse, Basses et Hautes-Alpes.....	50 52
Paille blé au rouleau, balles pressées, Vauluse, Basses et Hautes-Alpes.....	52 54

Foins. — L'administration militaire a cessé tous achats, les magasins se trouvant encombrés, et actuellement les transactions sont nulles.

On cote, la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition :

Foin vrac Forez-Velay-Auvergne.....	80 82
Foin vrac Forez-Velay-Auvergne.....	80 82
Foin balles, 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e , 7 ^e , 8 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 16 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e , 21 ^e , 22 ^e , 23 ^e , 24 ^e , 25 ^e , 26 ^e , 27 ^e , 28 ^e , 29 ^e , 30 ^e , 31 ^e , 32 ^e , 33 ^e , 34 ^e , 35 ^e , 36 ^e , 37 ^e , 38 ^e , 39 ^e , 40 ^e , 41 ^e , 42 ^e , 43 ^e , 44 ^e , 45 ^e , 46 ^e , 47 ^e , 48 ^e , 49 ^e , 50 ^e , 51 ^e , 52 ^e , 53 ^e , 54 ^e , 55 ^e , 56 ^e , 57 ^e , 58 ^e , 59 ^e , 60 ^e , 61 ^e , 62 ^e , 63 ^e , 64 ^e , 65 ^e , 66 ^e , 67 ^e , 68 ^e , 69 ^e , 70 ^e , 71 ^e , 72 ^e , 73 ^e , 74 ^e , 75 ^e , 76 ^e , 77 ^e , 78 ^e , 79 ^e , 80 ^e , 81 ^e , 82 ^e , 83 ^e , 84 ^e , 85 ^e , 86 ^e , 87 ^e , 88 ^e , 89 ^e , 90 ^e , 91 ^e , 92 ^e , 93 ^e , 94 ^e , 95 ^e , 96 ^e , 97 ^e , 98 ^e , 99 ^e , 100 ^e	85 90

Le Puy (Haute-Loire), 14 mai. — On cote : foin de première qualité, 8,50; paille de froment alimentaire, 4,50; paille de seigle, 4,75; paille d'avoine, 4,25 les 100 kilos.

Briennon (Yonne), 14 mai. — On cote : foin première qualité, 8 fr.; foin de deuxième qualité, 7,50; luzerne, de 7,50 à 8 fr.; paille de froment alimentaire, 4 fr.; paille de froment pour litère, 3,50; paille de seigle, 4,50; paille d'avoine, 2,75 les 100 kilos.

Macon, 18 mai. — On cote : foin 1^{er} qualité, de 9 à 9,50; foin 2^e qualité, 8,50; paille de froment alimentaire, de 6 à 6,25; paille de froment pour litère, 5,50; paille de seigle, 5 fr.; paille d'avoine, 5 fr. les 100 kilos.

Plus calme.

PAQUELET (maison Moussier), courtier
Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon.

GRAINES FOURRAGERES

Lyon, 18 mai. — Il ne s'est fait cette semaine à peu près ni trèfles ni luzernes sur notre place, sauf les trèfles incarnats sur lesquels les affaires ont débuté sur la base de 75 à 80 fr. les 100 kilos départ Loire.

Pour les autres graines, on cote notamment :

Luzernes. — On cote : Luzernes Provence natures, de 90 à 105 fr.; décousuées, de 120 à 130 fr. les 100 kilos.

Trèfle violet. — On cote : trèfles violets de pays nature, de 90 à 100 fr.; décousués, de 120 à 140 fr.; id. du Centre décousués, de 120 à 140 fr. les 100 kilos.

Trèfle blanc. — On tient : trèfles blancs nature, de 185 à 215 fr.; décousués, de 275 à 300 fr. les 100 kilos.

Sainfoins. — On cote : Sainfoins doubles du Centre, de 32 à 33 fr.; clairs du Midi, de 29 à 31 fr. les 100 kilos.

Macon, 19 mai. — On cote : vesces, de 29 à 30 fr. les 100 kilos.

POMMES DE TERRE

Lyon, 17 mai. — Nouvelle baisse à signaler et plus accentuée que les précédentes.

La Creuse et la Sarthe offrent abondamment la Beauvais et de bas prix.

L'Auvergne paraît avoir encore beaucoup de marchandise, et fait bizarre, certaines régions, dans le Sud-Est notamment, qui ordinairement à cette époque, sont acheteurs, offrent aussi.

L'offre est bien meilleure en saucisses d'Espagne, mais jusqu'à présent il s'est peu traité d'affaires.

On cote, la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition :

Jaunes princesses, Auvergne.....	88 90
Institut de Beauvais, Creuse, Sarthe, Mayenne, Vienne, Haute-Vienne.....	63 08
Mélangees, Wothmann, Cher, Nièvre.....	65 08
Mélangees, Saône-et-Loire.....	72 75
Mélangees, Haute-Vienne, Vienne.....	69 62
Saucisses d'Espagne, loges Cett.....	270 290

PAQUELET (maison Moussier), courtier
Spécialité en pommes de terre, semences et consommation.

Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon.

Spécialité de Pommes de terre de semences, Maison D'AUVEY, Lyon, quai de la Guillotière, 28, Lyon.

POMMES DE TERRE
4, rue de la Part-Dieu, Lyon. Tél.: 58-27.

GRANDES — FOINS — PAILLES

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 14 mai. — On cote : pommes de terre rouges, de 6 à 7 fr.; jaunes, de 7 à 8 fr.; éarly, de 8 à 9 fr.; Beauvais, de 8 à 9 fr. les 100 kilos.

Baisse assez sensible, marché assez important.

Orthex (Basses-Pyrénées), 11 mai. — On cote : pommes de terre rouges, de 12 à 13 fr.; jaunes, de 10 à 11 fr.; éarly, 12 fr.; Beauvais, de 9 à 10 fr. les 75 kilos.

Le Puy (Haute-Loire), 14 mai. — On cote : pommes de terre violettes, de 8 à 9 fr.; rouges, 8 fr.; jaunes, 8 fr.; éarly, 10 fr.; Beauvais, de 9 à 10 fr. les 100 kilos.

En baisse.

PRIMEURS, LEGUMES, FRUITS

Marseille, 15 mai. — Petits pois du Var, de 0,50 à 0,65; pois ordinaires, de 0,35 à 0,45; vertes, à cuire, 25 fr.; royales, de 60 à 100 fr.; artichauts, la douzaine, de 0,60 à 0,80; choux-fleurs, de 2 à 3 fr. la douzaine; petits, de 0,75 à 1,25; épinards, de 0,15 à 0,20; noix sèches, de 0,85 à 1 fr.; pommes de terre nouvelles, de 0,40 à 0,45; ordinaires, de 0,15 à 0,40; salades chicones, la douzaine, de 0,30 à 0,40; laitues, de 0,25 à 0,30; scarolles, de 0,20 à 0,25; fèves, de 0,20 à 0,40; asperges belles, de 0,50 à 1,25; fines, de 0,25 à 0,30.

Legumes secs
Bordeaux, 15 mai. — Peu d'affaires à cause de l'arrivée des légumes frais sur les marchés. Cours inchangés : haricots Pyrénées extra, 75 fr.; 1^{er} 1, 70 fr.; cocos Landes, 70 fr.; lentilles d'Espagne extra, 100 fr.; petits lentillons, 70 fr., le tout les 100 kilos, Bordeaux.

Orthex (Basses-Pyrénées), 14 mai. — On cote : haricots, de 46 à 48 fr. les 80 kilos.

Le Puy (Haute-Loire), 14 mai. — On cote : haricots blancs, 70 fr.; lentilles vertes, 110 fr. les 100 kilos.

FRUITS SECS

Aix-en-Provence, 18 mai. — Cours des amandes. — On cote :

Cocques princesses.....	460 470
— al tendres.....	405 410
— aladames.....	405 410
— mathommes.....	400 405
— mollières.....	90 95
— dures.....	45 50
Cassées douces en sortes de plaine.....	235 240
Cassées douces de montagne en sortes.....	245 250
Cassées amères en sortes.....	190 200
Cassées amères petites.....	150 175
Cassées douces fils en sortes.....	275 300

Les 100 kilos.

CAFES

Le Havre, 17 mai. — Café (à terme). On cote les 50 kilos : mai, 50,75; décembre, 49,50.

Marché calme. Disponible facile.

CACAO

Bordeaux, 15 mai. — Cacaos. — Tendances calmes. On cote, les 50 kilos en trespôt, Cuba, de 110 à 125 fr.; San-Thomé, de 115 à 125 fr.; Guayaquil Arriba, de 120 à 130 fr.; Maracaibo, de 125 à 160 fr.; Guadeloupe, de 160 à 170 francs.

HUILES

Paris, 17 mai. — Pas de cote pour l'huile de colza. En huile de lin, les cours restent les mêmes, de 77,25 à 77,50 les 100 kilos en cuve à nu.

Marseille, 15 mai. — Huile de graines comestibles. — Huile d'arachide neutre, de 89 à 90 fr.; Gambie, 93 fr.; Rufisque, 100 fr.; petite Rufisque, de 88 à 90 fr.; raffinée, 97 fr.

Huile de sésame. — Bombay blanche, de 98 à 100 fr.

Huile de graine à fabrique. — Huile d'arachide, 86 fr.; très ferme. Huile de coprah, 101 fr., très ferme.

HUILES D'OLIVES

Marseille, 17 mai. — On cote : Aragon surfine, de 165 à 170 fr.; fine, 140 francs; Andalouse surfine, de 145 à 150 fr.; Sfax surfine, 150 fr.; Sousse surfine, de 138 à 144 fr.; Var surfine, 150 fr.; Var fine, de 130 à 135 fr. les 100 kilos.

Constantine, 11 mai. — Huile d'olive, mouture arabe, 1,40 le litre.

Tunis, 12 mai. — On cote les 100 kilos : 1^{er} qualité, de 130 à 132 fr.; 2^e qualité, de 120 à 125 fr.; Maceri, de 100 à 110 fr.

Affaires purement locales depuis quelque temps. Les oliviers sont partout couverts de fleurs qui avec la pluie qui tombe actuellement promettent encore une bonne récolte à venir.

PETROLE

Paris, 17 mai. — On tient à l'hectolitre nu par wagon complet, franco gare Paris, transport à la charge de l'acheteur.

Pétrole raffiné disponible, 29 fr.; pétrole blanc, 39 fr.; essence minérale rectifiée, 47 fr.

SUCRES-MELASSES

Paris, 17 mai. — On cote : Blanc t. n. 3, de 71 à 73,50; roux 88 cuite, 53,25; autres jets, 55,25; raf. p. bonne s., 105 fr.; belle sorte, 105,50.

Soies et Cocons

Lyon, 14 mai. — L'Union des Marchands de soie de Lyon nous communique les renseignements suivants sur la future récolte des cocons.

Espagne. — Récolte en retard d'une huitaine de jours environ sur l'époque normale. La quantité de semences qui ont été mises à l'éclosion est estimée légèrement inférieure à l'an dernier dans la province de Murcie; cette diminution est un peu plus accentuée dans celle de Valence.

Les vers ont, en général, franchi la 4^e mue ou approché de la montée, suivant les régions, et les premiers cocons vont paraître incessamment. Les éducations ayant été éprouvées par la température défavorable du mois d'avril, la récolte ne se présente pas dans des conditions très satisfaisantes et on signale des plaintes assez nombreuses, principalement dans la région de Carcagente et d'Alcira.

France. — La quantité de graines mises à l'éclosion est estimée très sensiblement inférieure à celle de l'année dernière; le déficit est estimé généralement à 60 0/0 environ.

Dans toutes les régions précitées, les naissances se sont effectuées dans la dernière semaine d'avril ou au début de mai les vers ont actuellement franchi la 1^{re} mue et les plus avancés sont autour de la deuxième.

Malgré le temps variable et inconstant, la marche des éducations est satisfaisante et ne donne lieu à aucune plainte. La feuille est bien développée dans toutes les régions et, étant donné la réduction des éducations, n'est l'objet d'aucune recherche et n'a pas de valeur.

Italie. — L'impression qui semble se dégager des premiers renseignements recueillis est que, dans l'ensemble, la quantité de graines mises à l'éclosion est un peu au-dessous de la normale.

La température froide et pluvieuse du mois d'avril a apporté un léger retard au début de la récolte. Dans les différentes régions de l'Italie Méridionale et Centrale les vers sont, en général, entre la 1^{re} et la 2^e mue. Dans les provinces du Nord, on a mis généralement la graine à l'éclosion vers la fin d'avril ou au début de mai; les naissances s'effectuent ou se sont effectuées ces jours-ci.

Le développement de la feuille s'annonce partout favorablement.

NÉCROLOGIE

On nous fait part de la mort de M. Fernand Richard, sergent au 3^e tirailleurs algériens, tombé glorieusement pour la France dans le courant de mars.

Nous présentons à Mlle Marguerite Richard, sa sœur, qui fait partie de l'administration de l'Imprimerie du « Courrier du Commerce », ainsi qu'à sa famille l'assurance de la part très sincère que nous prenons à leur deuil.

Chronique de l'Industrie Laitière ET FROMAGÈRE

Lyon, 18 mai. — Notre place n'offre aucun changement. Vente moyenne et cours bien soutenus sans variation.

VENTES DE FROMAGES
Doubs. — Lisine. — La fromagerie a vendu à M. Tirole, de Besançon, sa fabrication de gruyère pendant mars, avril, mai à 119 fr. les 100 kilos et 25 fr. au fromager.

Les Rousses-le-Bas. — La fromagerie a vendu à M. Tirole, de Besançon, sa fabrication de gruyère pendant avril, mai, juin à 116 fr. les 100 kilos et 50 fr. à la Société.

M. Charles Martin expose à l'assemblée la situation dans laquelle se trouve l'industrie fromagère depuis le début des hostilités.

Elle a pu surmonter bien des difficultés et continuer à fonctionner normalement. Mais une matière première commence à lui manquer. Il s'agit de la présure que nos fromagers emploient pour faire cailler le lait et que l'on retire de l'estomac des vaches. Cette présure était fournie surtout par la Russie, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, qui, depuis le commencement de la guerre n'expédient plus rien du tout. L'industrie fromagère suisse traverse aussi une crise en ce moment, par suite du manque de présure. Il résulte de renseignements recueillis par M. Ch. Martin qu'il est impossible de se procurer des caillottes de vache soit à Lyon, soit à Paris. Cela ne veut pas dire qu'on manque absolument de caillottes en France, mais toutes celles qui proviennent de l'abattage des vaches sont expédiées en Suisse et en Italie. Si on ne veut pas que l'industrie fromagère soit arrêtée complètement, il faut faire cesser cet état de choses et prohiber absolument la sortie des caillottes de vache.

Sur la proposition de M. Charles Martin, la Société d'Agriculture émet un vœu en ce sens et, étant donné l'urgence, ce vœu sera envoyé par télégramme à M. le ministre de l'Agriculture.

FARINES DE FÉVEROLES

(Purité garantie) marque « La Rose »
SPECIALITÉ DE FÉVEROLES CASSEES (PREMIER CHOIX)
Sous-Produits pour l'Agriculture

F. N. BERTORA et C^{ie}
24, Boulevard de la Madeleine, MARSEILLE
Téléphone : 15-65

Ancienne Maison P. GINET et C^{ie}
Fournisseurs de la Marine, des Grands Minotiers de France et des Comités agricoles

Agences Régionales aux Expositions de Lyon, Philadelphie, 1876, etc.

Marchés aux Grains

Nouvelles des Récoltes en terre
Briennon (Yonne), 14 mai. — Marché absolument nul, le blé valait 32f. le quintal, cours nominal, aucune transaction faite ce jour, pour cause de réquisition du blé en culture et chez les négociants.

Nous cotons : blé, 32 fr.; seigle, de 24 à 24,50; avoine noire, de 29 à 30 fr.; avoine grise d'hiver, 28 fr.; avoine blanche et grise de printemps, 27 fr.; orge brasserie, 24 fr.; orge mouture, 23,50 les 100 kilos.

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 14 mai.

Nous cotons : blé choix, de 31 à 32 fr.; blé ordinaire, de 30 à 31 fr.; avoine noire, de 29 à 30 fr.; orge brasserie, de 26 à 27 francs; orge mouture, de 24 à 25 fr.; maïs, de 24 à 25 fr. les 100 kilos.

Farines de cylindre 1^{er}, de 48 à 49 fr.; farines cylindre 2^e, de 47 à 48 fr.; farines bisées, de 35 à 37 fr.; les 100 kilos; pain blanc, 0,42 1/2; pain de ménage, 0,45 le kilo; son gros, de 16 à 17 fr.; son fin, de 14 à 15 fr.; fleurage blanc, de 19 à 20 fr.; fleurage bis, de 17 à 18 fr.; recoupe, de 14 à 15 fr. les 100 kilos.

Dijon (Côte-d'Or), 15 mai. — Nous cotons : seigle, de 23 à 24 fr.; avoine blanche, de 27 à 28 fr.; avoine grise, de 28 à 29 fr.; avoine noire, de 29 à 30 fr.; orge de brasserie, de 23,50 à 24,50; orge de mouture, de 22,50 à 23 fr. les 100 kilos.